



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 065/2014

Concerne : Question écrite de Monsieur Stassen _Impact de l'obligation de payer aux policiers des arriérés de pécules de vacances

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question écrite de Monsieur Stassen concernant l'impact de l'obligation de payer aux policiers des arriérés de pécules de vacances.

Pour la zone de police, l'exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 19/12/2013 implique qu'elle devrait payer un montant de €634.431,44 (2009 : €173.956,60 & 2010 : €460.474,84) aux membres du personnel concernés. Actuellement, des contacts sont établis avec le Gouvernement fédéral pour solliciter son intervention.

Par contre, suivant les nouvelles prévisions du bureau du plan (07/01/2014), il n'y aurait pas de saut d'index en 2014, ce qui se traduit dans une différence positive de €432.848,22 par rapport au projet de budget 2014 retenu par le Collège de police lors de sa séance du 19 décembre 2013.

Budget 2014

Commune	Dotations
Molenbeek-Saint-Jean	€19.423.090,74
Jette	€10.508.958,03
Ganshoren	€5.474.120,50
Berchem-Sainte-Agathe	€4.845.156,69
Koekelberg	€4.419.400,00
Total	€44.670.725,96

Tableau récapitulatif :

Commune	%	Budget 2014 dotations	Arrêt C.d'Etat 19/12/2013	Index 2014	Supplément 2014
Molenbeek-Saint-Jean	43,4807	€19.423.090,74	+ €275.854,47	- €188.204,92	+ €87.649,55
Jette	23,5255	€10.508.958,03	+ €149.252,41	- €101.829,19	+ €47.423,22
Ganshoren	12,2545	€5.474.120,50	+ €77.745,63	- €53.042,87	+ €24.702,76
Berchem-Sainte-Agathe	10,8465	€4.845.156,69	+ €68.812,85	- €46.948,36	+ €21.864,49
Koekelberg	9,8934	€4.419.400,00	+ €62.766,08	- €42.822,88	+ €19.943,20
Total	100,0000	€44.670.725,96	+€634.431,44	- €432.848,22	+€201.583,22

Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 065/2014

L'exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 19/12/2013 aura donc pour effet une augmentation des dotations communales de 0,46% par rapport au projet de budget 2014.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE

Avenue du Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Tél.: 02 464 04 11
Fax: 02 464 04 91